

10-LS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 300 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 5 RUE D'ARTOIS

75008 PARIS

751 010 547 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

[...]

I – DECISIONS EXTRAORDINAIRES

PREMIERE DECISION – Décision d'augmentation du capital social

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital d'une somme de SIX CENT MILLE euros (600 000 €) pour le porter de TROIS CENT MILLE (300 000 €) euros, à NEUF CENT MILLE (900 000 €) euros par incorporation direct de pareille somme prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de la création de SOIXANTE MILLE (60 000) parts nouvelles de DIX (10) euros, attribuées gratuitement à l'Associé Unique.

Les parts nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION – Modification corrélative des statuts

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

« **ARTICLE 6 – APPORTS**

Il est inséré dans cet article la décision prise en ce jour, à savoir :

Par décision de l'Associé Unique en date de 30 juin 2025, le capital social a été augmenté de 600 000 euros par incorporation directe de pareille somme prélevée sur le compte « Autres Réserves ».

4

ARTICLE 7 – CAPITAL

Le capital social est fixé à 900 000 (NEUF CENT MILLE) euros et divisé en 90 000 (QUATRE VINGT DIX MILLE) parts sociales de 10 (DIX) euros chacune.

Ces 90 000 parts sociales sont attribuées à l'Associé Unique à concurrence de 90 000 (QUATRE VINGT DIX MILLE) part sociales numérotées de 1 à 90 000

ci90 000 parts. »

[...]

SEPTIEME DECISION - Pouvoirs

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes et notamment au Cabinet Morlanne Vigouroux – 8 Impasse Bonnet – 31500 TOULOUSE, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Extrait certifiée conforme à l'original

